



CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 25

NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 novembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 octobre 2025, s'est rassemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Jérôme STEFFE, Maire.

**PRESENTS :** Mesdames et Messieurs STEFFE, ACQUIER, AUBRY, BINET, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, DUCOUT, GASTAUD, HUIN, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECORS, REMIGI, REVERS, RIVET, MOREIRA, OUDOT, BAUCHU et ZGAINSKI.

**ABSENTS :**

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** Madame BAVARD à Madame HUIN, Madame BETTON à Madame REMIGI, Madame BOUSSEAU à Monsieur CELAN, Madame LAMBERT-RIFLART à Monsieur LANGLOIS, Madame SILVESTRE à Monsieur PUJO.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Pierre CHIBRAC a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2025 -DELIBERATION N° 8/2.**

Réf : Finances – Thierry Thodiard - 7.10

### **OBJET : ADMISSION EN NON-VALEURS DE PRODUITS IRRECOUVRABLES – EXERCICES 2020, 2021 ET 2024 - BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATION**

Monsieur le Maire expose :

La Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Castres-Gironde nous a transmis le 29 septembre dernier une demande d'admission en non-valeur de 4 créances irrécouvrables, dont les montants unitaires sont presque tous supérieurs à 100 €, concernant les exercices 2020, 2021 et 2024 (liste n°7690820132) d'un montant total de 1 027,06 €, au titre du budget principal.

Les motifs de non-recouvrement invoqués sont principalement le décès d'un redevable et l'absence de résultat des actes de poursuites effectués (poursuite sans effet, NPAI et demande de renseignement négative).

Après étude et traitement par les services municipaux, il vous est proposé d'admettre en non-valeur les recettes, dont le recouvrement n'a pu être mené à bien, figurant sur la liste n°7690820132 pour un montant de 1 027,06 €, dont vous trouverez ci-dessous le détail par redevable.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

Vu la demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables (liste 7690820132) formulée par la Responsable du service de gestion comptable de Castres-Gironde Créon le 29 septembre 2025.

- Admet en non-valeur les titres de recettes des exercices 2020, 2021 et 2024, figurant sur la liste n°7690820132, dont le montant s'élève à 1 027,06 euros pour le budget principal.
- Précise que les crédits sont prévus sur le budget de l'exercice 2025 à l'article 6541 – Créances admises en non-valeur.

### **POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE**

  
**Pierre CHIBRAC**

**LE MAIRE**



  
**Jérôme STEFFE**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le **12/11/2025** et de sa publication sur le site internet de la commune le **12/11/2025**
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa

**NON VALEUR 2025 BUDGET PRINCIPAL**

Liste n°7690820132

Titre	Redevable	Objet	Reste à recouvrer	Motif
2833/2020	ARENAS Antonio	Enlèvement véhicule gênant BB 838 JX	120,18	NPAI et DR négative
848/22024	ASN Auto	Taxe sur la publicité extérieure 2023	420,84	Poursuite sans effet
3660/2024	ASN Auto	Taxe sur la publicité extérieure 2024	446,04	Poursuite sans effet
479/2021	TARAHOUT Najib	Non restitution d'ouvrages à la Médiathèque	40,00	Décédé et DR négative
				1 027,06